

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières du Canada et des États-Unis
Conférence téléphonique
tenue le 2 mai 2018
Procès-verbaux des réunions

Participants canadiens;

Mary-Ellen Valkenier, Pêches et Océans Canada (MPO), coprésidente du Comité directeur
Jill Currie, MPO, Politiques et économie, coprésidente du Comité d'intégration
Jennifer Ford, MPO, coprésidente du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)
Terry Higgins, MPO, Politiques et économie, Comité d'intégration
Jennifer Hiltz, MPO, Comité d'orientation de la gestion des stocks frontaliers (COGST)
Donald Humphrey, MPO, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril
Roger Stirling, coprésident du Comité consultatif du golfe du Maine
Doug Wentzell, MPO, directeur général régional associé

Participants américains :

Michael Pentony, National Marine Fisheries Service (NMFS) Greater Atlantic Region Fisheries Office (GARFO), coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration
Michael Asaro, NMFS GARFO, coprésident par intérim du Groupe de travail sur les espèces en péril
Libby Etrie, New England Fishery Management Council (NEFMC), COGST
Marianne Ferguson, NMFS, GARFO, Comité d'intégration
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC, COGST
John Quinn, président du conseil du NEFMC, COGST
Michael Simpkins, NMFS, NEFSC, CERT
Katerine Sosebee, NMFS, NEFSC, coprésidente du CERT
Terry Stockwell, vice-président du NEFMC, coprésident du COGST
Michele Traver, NMFS, NEFSC, CERT
Carrie Upite, NMFS GARFO, coprésident par intérim du Groupe de travail sur les espèces en péril (GT EP)

Observations préliminaires

Mary-Ellen Valkenier souhaite la bienvenue au nouveau coprésident américain du Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières et aux autres participants à la conférence téléphonique et ouvre la séance en faisant plusieurs mises à jour importantes. Elle indique qu'il y a eu quelques changements dans la haute direction du MPO qui pourraient intéresser le personnel aux États-Unis : Doug Wentzell, ancien directeur régional de la gestion des pêches, a été nommé directeur général régional associé. Annette Daley, autrefois à la Direction de la gestion des écosystèmes, est maintenant directrice régionale par intérim de la gestion des pêches. Rhea King est de retour à son poste d'attache comme directrice régionale de la gestion des écosystèmes.

M^{me} Valkenier mentionne que le budget de 2018 du gouvernement du Canada a prévu d'importants investissements dans les sciences et que plusieurs secteurs de programme comme le

renouvellement des ports pour petits bateaux et le maintien des capacités existantes de la flotte de la Garde côtière ont bénéficié d'investissements importants.

Des investissements plus petits, mais néanmoins importants, ont été faits au profit de la protection, de la préservation et du rétablissement des espèces de baleines en voie de disparition, de notre programme d'aquaculture, de la mise en œuvre de mesures de protection modernes dans la *Loi sur les pêches* et du renouvellement du régime d'étude d'impact sur l'environnement du Canada.

M^{me} Valkenier présente une mise à jour sur d'importantes modifications à la *Loi sur les pêches* dans le cadre du projet de loi C-68 qui, s'il prend force de loi, améliorera la protection de nos pêches et de leurs écosystèmes. Elle indique également que les changements proposés pour renforcer et moderniser la *Loi sur les océans* du Canada aux termes du projet de loi C-55 ont été adoptés à la Chambre des communes le 25 avril 2018 et qu'ils en sont à la deuxième lecture au Sénat. Ces changements touchaient les processus des zones de protection marine ainsi que l'actualisation des pouvoirs des agents d'application de la loi.

Michael Pentony se présente au groupe et mentionne les nouveaux membres américains du Comité directeur : Carrie Upite (GARFO, occupe par intérim le poste de coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril Dave Gouviea); Mike Asaro (GARFO, coprésident par intérim du Groupe de travail sur les espèces en péril; Marianne Ferguson (GARFO, Comité d'intégration); Katherine Sosebee (NMFS NEFSC, coprésidente du CERT); Michele Traver (NMFS NEFSC, CERT).

M. Pentony informe également le groupe de quelques mesures récemment mises en œuvre pour les pêches dans la région. Des spécifications sur les pêches ont été publiées le 1^{er} mai 2018 pour les stocks communs des États-Unis et du Canada. Elles ont permis de mettre en œuvre les chiffres convenus l'automne dernier. La règle finale de l'Omnibus Habitat Amendment 2 a été publiée en avril 2018. Le National Marine Fisheries Service (NMFS) a approuvé la plupart des mesures mises de l'avant par le New England Fishery Management Council.

Mise à jour du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Échéancier du CERT

Jennifer Ford indique que la réunion du CERT 2018 aura lieu à Woods Hole, tel que le Comité l'a approuvé en septembre 2017.

Relevé d'hiver du MPO sur le banc de Georges

M. Ford indique que le relevé d'hiver du MPO sur le banc de Georges a été légèrement retardé en raison d'un problème avec le navire. Un navire de pêche commerciale à la crevette, qui est un navire-jumeau, a été affrété et le relevé a été effectué; un scientifique du MPO est en train d'étudier les résultats pour déterminer si les effets du navire peuvent être cernés. Les résultats seront présentés à la réunion intersession du CERT le 29 mai 2018. Doug Wentzell reconnaît les efforts des partenaires de l'industrie et du personnel du Secteur des sciences du MPO afin de mettre en œuvre la solution et de terminer le relevé.

Relevé de l'automne des États-Unis

M^{me} Katherine Sosebee mentionne que le relevé de l'automne des États-Unis a également eu du retard, mais a toutefois eu lieu sur le banc de Georges à la même époque que les années précédentes, et qu'un navire-jumeau identique au navire d'origine a été utilisé. Elle indique que des scientifiques américains sont en train d'analyser la surface balayée par leur chalut à différentes profondeurs (au-dessus d'eaux plus profondes, au-dessous d'eaux peu profondes) et de déterminer les effets possibles sur les résultats du sondage. Cette analyse sera également présentée par un scientifique du NMFS à la réunion intersession du CERT le 29 mai 2018.

Document sur la structure et le processus du CERT

M. Ford mentionne le document sur la structure et le processus du CERT qui a été élaboré l'année dernière et présenté comme un document d'information au Comité directeur à la téléconférence de mai 2017. L'objectif du CERT était de travailler à l'harmonisation des exigences des deux autorités compétentes et de trouver un terrain d'entente maintenant l'esprit des obligations des deux pays. Des changements au processus ont été mis en œuvre en 2017, dont le recours à un président de réunion indépendant, une approche progressive en matière de discussion et l'examen de la façon dont le rapport du CERT est rédigé et révisé. Après la réunion de 2017, les membres du CERT ont apporté quelques changements mineurs au document sur la structure et le processus du Comité. Les coprésidents du CERT sont en train de terminer le document révisé et ils pourraient le transmettre par correspondance au Comité directeur aux fins d'information, après l'approbation finale du COGST.

Mesure : La version finale du document sur le processus doit être approuvée par le COGST et transmise par correspondance au Comité directeur, à titre d'information.

Espèces en péril

M^{me} Valkenier fait quelques observations concernant la baleine noire de l'Atlantique Nord avant que les coprésidents du Groupe de travail canado-américain sur les espèces en péril présentent une brève mise à jour sur les activités. Elle mentionne la stratégie adoptée l'année dernière en ce qui concerne le rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord, et les 17 mortalités confirmées et d'autres empêtements dans les eaux canadiennes et américaines. Le fait qu'aucun nouveau-né n'ait été observé durant cette saison dans leurs habitats de reproduction habituels ainsi que les données scientifiques les plus récentes laissant entendre que la population est en baisse et que les femelles reproductrices représentent une petite proportion de la population suscitent d'autres préoccupations. M^{me} Valkenier et M. Pentony disent à quel point ils sont satisfaits et reconnaissants de voir que les deux pays collaborent pour protéger et rétablir cette espèce.

Mise à jour du Canada sur la baleine noire

Donald Humphrey présente une mise à jour sur les activités et les mesures adoptées au Canada pour réduire le risque d'empêchement, améliorer la capacité à détecter de tels incidents et à intervenir s'ils se produisent, et mieux comprendre les risques associés à nos diverses pêches. Le personnel de la Région des Maritimes du MPO a tenu dix séances de mobilisation et ateliers avec les intervenants et fait plus de 15 présentations à l'occasion des réunions du comité consultatif sur les pêches.

À l'issue de ces réunions avec les intervenants et des discussions tenues par les scientifiques et les gestionnaires de ressources, un certain nombre de nouvelles mesures de gestion obligatoires et facultatives ont été mises en œuvre dans la Région des Maritimes du MPO. Les mesures obligatoires comprennent l'établissement de rapports sur les interactions létales et non létales avec les mammifères marins, la déclaration des engins perdus et la réduction au maximum du cordage dans la colonne d'eau pour des pêches spécifiques du crabe des neiges et du homard. Les mesures facultatives consistent entre autres à demander aux pêcheurs de raccourcir le cordage entre les bouées principales et les bouées secondaires, de ne pas laisser le cordage flotter à la surface après la mise à l'eau d'un engin de pêche et à déclarer toutes les observations de mammifères marins qui sont en détresse ou morts.

En ce qui touche les activités scientifiques, le Ministère a également dressé un plan de surveillance en collaboration avec Transports Canada, la NOAA et d'autres partenaires externes, qui prévoit une combinaison d'activités de surveillance aérienne et acoustique. Les données recueillies seront utilisées pour éclairer le besoin de mettre en œuvre d'autres mesures de gestion, y compris l'ouverture et la fermeture de pêches, le cas échéant. Les activités de surveillance sont soutenues par un investissement quinquennal de 167 millions de dollars du gouvernement du Canada qui vise à protéger et à rétablir les espèces de baleines en voie de disparition au Canada, et le Ministère a engagé un million de dollars par an pour aider les groupes d'intervention auprès des mammifères marins, en cas d'incident d'empêchement dans tout le Canada. Après un examen des risques liés à l'empêchement et de concert avec des experts, le Ministère a levé la suspension des activités de désempêchement de baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN).

M. Humphrey ajoute que le Ministère travaille à l'élaboration du deuxième plan d'action sur la BNAN, qui met l'accent sur les menaces autres que la pêche, laquelle était le thème du premier plan d'action. Il déclare aussi que le Ministère a publié un arrêté visant la protection de l'habitat essentiel de la BNAN dans la partie II de la *Gazette du Canada* en décembre 2017. L'arrêté vise à faire en sorte que l'on respecte l'obligation de protéger légalement l'habitat essentiel, qui comprend le bassin Grand Manan et le bassin Roseway, en déclenchant l'interdiction prévue au paragraphe 58(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) de la destruction de toute partie de l'habitat essentiel désigné.

Mise à jour des États-Unis sur la baleine noire

Mike Asaro est reconnaissant au MPO pour le rythme remarquable auquel il a travaillé pour mobiliser les intervenants. Il fait remarquer que la période visée par l'examen quinquennal de la *Endangered Species Act* (ESA) pour la BNAN s'est terminée en 2017. Cet examen permet de cerner l'état actuel de la politique et des données scientifiques concernant le stock. L'examen a révélé que 85 % des BNAN portent des cicatrices imputables aux empêchements, et que leur forme physique et leur état de santé ont diminué. L'intervalle entre les mises bas s'est accru et de manière générale, la mise bas a chuté. Il déclare qu'en 2017 il y a eu 18 mortalités de BNAN et que la population est en baisse depuis 2010 (~480 en 2010 à moins de 440 maintenant). Il indique également que Richard Pace du NEFSC a amélioré la méthode d'évaluation concernant la BNAN. L'évaluation était habituellement faite par inventaire photographique, mais le modèle statistique de Pace permet d'estimer la population avec une marge d'erreur de ± 6 baleines, et l'évaluation de l'année précédente est maintenant disponible en octobre, ce qui est une amélioration du point de vue du temps.

M. Asaro présente ensuite des mises à jour sur la gestion. Il commence par l'ESA et décrit le programme de rétablissement de la BNAN élargi. Diane Borggaard (GARFO, Protected Resources Division) est la coordonnatrice du rétablissement de la BNAN. À ce titre, elle se fonde sur l'expertise externe, aide le NMFS à élaborer des priorités en matière de science et de gestion concernant la BNAN, met en œuvre un effort de rétablissement et mobilise des intervenants. M. Asaro décrit également le processus consultatif visé par l'article 7 de l'ESA. Cet article stipule que les projets financés par l'administration fédérale doivent faire l'objet de consultations auprès de l'organisme qui gère les ressources afin de s'assurer que l'activité ne constitue pas une menace pour l'espèce ou l'habitat essentiel. Cette consultation vise la pêche commerciale et tout particulièrement les impacts sur la BNAN. Elle est permanente et permettra de mieux saisir les impacts sur la BNAN. Le NMFS espère en fin de compte pouvoir évaluer des impacts précis de la pêche sur la population de BNAN.

Après la discussion, M. Asaro présente une mise à jour sur les efforts liés à la Marine Mammal Protection Act (MMPA). Il fait le point sur l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique, qui a été créée en 1996. Cette équipe travaille pour évaluer et atténuer les impacts des pêches, règle les problèmes touchant les baleines dans la région, fait des recommandations visant à réduire les empêtements et les effets de la pêche au moyen d'engins fixes (comme les maillons faibles et les lignes-mères plongeantes) et elle coordonne les efforts déployés à l'échelle régionale pour limiter les empêtements. L'équipe a tenu une réunion à l'automne 2017, après l'examen quinquennal de l'ESA axé sur la BNAN. M. Asaro présente également une mise à jour sur les deux groupes de travail que l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique a mis sur pied : les engins sans cordage et les cordages plus faibles. Ces groupes tiennent de nombreux webinaires et réunions et discutent de la faisabilité, de la sécurité et de l'efficacité du point de vue des coûts.

M. Asaro parle d'abord du groupe de travail sur les engins sans cordage. Il fait remarquer que l'état actuel de la technologie suscite de l'appréhension et est source de défis, mais que de manière générale on appuie l'idée tout au long du développement à long terme. Le groupe est d'avis que cette idée vaut la peine d'être explorée par des travaux de recherche et de développement et des essais sur le terrain. La pêche sans cordage n'est pas possible à grande échelle dans son état actuel, mais le groupe a envisagé de tester la technologie dans des zones fermées et de les ouvrir aux pêcheurs qui veulent y pêcher pour contribuer aux essais et à la mise au point du produit. Le NEFSC et les pêcheurs intéressés doivent procéder à des essais accrus sur le terrain. Le groupe de travail continuera de travailler avec les ingénieurs et les fabricants pour améliorer la technologie.

M. Asaro donne ensuite un aperçu des discussions du groupe de travail sur les cordages faibles. Cette technologie, à savoir un cordage qui présente une résistance à la rupture plus faible et des maillons creux, est moins prospective et plus facile à mettre en œuvre à court terme que la pêche sans cordage. M. Asaro mentionne que l'adoption de cordages plus faibles dans certaines pêches et certains lieux présente des défis opérationnels. Plus précisément, lorsqu'on lève les casiers de homards en mer, on s'inquiète de l'effet des charges plus lourdes sur le cordage. M. Asaro indique que pour remédier à ce problème, on peut allonger la corde ou connecter le cordage faible à un cordage plus fort.

M. Asaro termine sa mise à jour sur les groupes de travail en indiquant que l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique se réunira probablement en octobre 2018 pour

examiner les constatations des groupes de travail et amorcer un processus décisionnel. M. Asaro parle également du marquage des engins. Cette pratique a été modifiée en 2015 pour inclure une gamme élargie de couleurs (pour indiquer le type d'engin et la zone de pêche) et prévoir une fréquence de marquage accrue des lignes de fond. Ces mises à jour doublent le taux auquel les engins marqués sont récupérés; auparavant, seulement 20 % des engins marqués étaient récupérés; maintenant, le taux est d'environ 40 %. M. Asaro mentionne aussi brièvement que l'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique envisage l'installation d'un traceur/système RFID configuré à une fréquence suffisamment élevée le long du cordage pour que les engins perdus puissent être détectés plus facilement. L'Équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique fera part de toutes les meilleures pratiques concernant la technologie des engins au Canada, au fil des réunions et de l'élaboration d'options.

Téléconférence du Groupe de travail sur les espèces en péril

M. Humphrey met fin à la discussion sur les espèces en péril en faisant le point sur la téléconférence du Groupe de travail sur les espèces en péril tenue en mars 2018. Il indique qu'il s'agissait du premier appel depuis août 2016 et que les participants des deux pays ont présenté des mises à jour sur les activités de recherche et de rétablissement qui sont menées pour un certain nombre d'espèces transfrontalières en péril. Vu la mise sur pied récente d'un nouveau groupe de travail canado-américain sur les cétacés et que le mandat du premier groupe créé sur les espèces en péril date de plus de dix ans, les coprésidents du Groupe de travail sur les espèces en péril demandent aux coprésidents du Comité directeur l'autorisation de revoir le mandat.

Mesure : Le Groupe de travail sur les espèces en péril doit examiner son mandat et rendre compte au Comité et lui présenter des recommandations en matière de révisions.

Mot de la fin

M^{me} Valkenier et M. Pentony reconnaissent le degré d'engagement impressionnant des deux pays et le niveau de collaboration élevé. M. Pentony a hâte aux prochaines mises à jour et se réjouit à l'idée d'accueillir la réunion prévue en septembre 2018 à Boston.

Liste d'acronymes :

MPO : Pêches et Océans Canada
GARFO : Greater Atlantic Regional Fisheries Office
CCGM : Comité consultatif du golfe du Maine
BNAN : baleine noire de l'Atlantique Nord
NEFSC : Northeast Fisheries Science Center
NEFMC : New England Fishery Management Council
NMFS : National Marine Fisheries Service
NRA : Administrateur régional du nord-est (aucun sigle en français)
COGST : Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers
CERT : Comité d'évaluation des ressources transfrontalières
DGR : directeur général régional

GT EP : Groupe de travail sur les espèces en péril